

## **Adresse de l'Assemblée Générale des syndiqués CGT du territoire du Muretain Agglo**

### **Mesdames et messieurs les Conseillers communautaires**

Les syndiqués du syndicat CGT du territoire du Muretain Agglo, réunis en Assemblée Générale statutaire le 31 mars 2022 ont pu faire le bilan d'activité de la CGT au sein de la collectivité et revenir notamment sur deux faits marquants. Il s'agit de la lutte revendicative de juin 2021 et du conflit généré en début d'année 2022 par la procédure du Président à l'encontre du Secrétaire Général du Syndicat.

Concernant la lutte revendicative de Juin 2021 il faut rappeler qu'il s'agissait de la mise en œuvre de la loi du 6 août 2019 qui est issue d'une majorité de droite à l'Assemblée Nationale. Cette loi s'attaque au statut des fonctionnaires de 1945 rénové en 1984, à la loi Aubry sur les 35 heures et à la libre administration des collectivités locales issue de la décentralisation de 1982. Elle attaque donc trois piliers du progrès social et du service public mis en œuvre par des gouvernements et des majorités de gauche au parlement, depuis la libération du pays en 1945.

Dans un tel contexte, au Muretain Agglo comme partout en France, la CGT s'honore de rester fidèle à son histoire et à celle de tous les combats qui ont amené tous les progrès par le rapport de force d'abord, et qui se sont traduits ensuite par des décisions politiques et des lois. En se mobilisant contre la mise en œuvre des 1607 heures et aujourd'hui sur les conditions de négociation du RIFSEEP, la CGT ne fait que respecter ses engagements et la raison d'être d'un syndicalisme de débats, de construction des revendications avec les agents et de luttes chaque fois que nécessaire.

Dans cette période actuelle de grands dangers pour la démocratie et les droits des salariés, la CGT constate une forte montée des mobilisations et des grèves dans les entreprises privées et publiques, ainsi que dans les administrations. La majorité de ces mobilisations porte sur les salaires et tous les droits qui s'y rattachent comme les droits sociaux, la retraite mais également le temps de travail.

Dans la quasi-totalité de ces grèves et mobilisations, les salariés retrouvent le chemin du syndicalisme de lutte qu'incarne et que porte la CGT. Cette note positive valide complètement l'activité et l'appel aux mobilisations du Syndicat CGT du Muretain Agglo qui continueront dans les semaines et mois à venir.

En pleine cohérence et comme tous les syndicats de la CGT le font, l'Assemblée Générale a été l'occasion pour les syndiqués de tirer le bilan du conflit social de juin et surtout de se projeter sur l'avenir à partir de leurs analyses. C'est tout simplement le fonctionnement démocratique qui est en œuvre.

Mais dans ce bilan figure également l'attitude de la direction des services, du Président lui-même ainsi que de quelques autres conseillers communautaires. Les blocages et les abus de pouvoir ont prévalu sur la négociation et ont produit une surenchère dont nous continuons d'affirmer qu'elle n'est pas du fait des agents dans l'action et de leur syndicat CGT.

Cette surenchère a atteint son maximum avec l'attaque portée contre notre Secrétaire Général et les risques humains que cela engendrait pour sa santé comme pour sa situation sociale.

La forte mobilisation de toute la CGT et plus largement, ainsi que le soutien d'élu.es du Muretain Agglo ont permis l'arrêt de la procédure d'une année de suspension de fonctions avec perte de salaire, ainsi que la levée de la plainte à son encontre. Durant la négociation, en concertation avec toutes les instances fédérales et confédérales (jusqu'au plus haut niveau) de la CGT, notre camarade a validé sa mise en retrait de son mandat au Comité Technique comme un des éléments de sortie du conflit, conditionnée notamment à l'arrêt de la suspension de un an et à la levée de la plainte.

L'Assemblée Générale souligne qu'il s'agit d'un acte de responsabilité d'un grand dirigeant de la CGT qui place le collectif, l'intérêt des personnels et le Service Public avant toute question personnelle. L'assemblée générale tient à saluer fraternellement le courage et l'engagement de leur camarade Emmanuel Baldy .

Elle tient à réaffirmer que toute la CGT se remobilisera s'il s'avérait qu' Emmanuel Baldy était victime de toute forme de pressions ou de pratiques managériales visant à lui porter atteinte dans l'exercice de ses missions, dans sa gestion et déroulement de carrière, ainsi que dans son activité militante à la CGT, sur l'ensemble de ses mandats.

Quant aux relations sociales au sein du Muretain Agglo, nous interpellons l'ensemble du Conseil Communautaire. En effet, si selon les textes, c'est le Président qui exerce son rôle d'employeur, il n'en demeure pas moins que le cadre est et doit être fixé par le fonctionnement démocratique de l'institution.

Il n'appartient pas à la CGT de se mêler de ce fonctionnement mais il est de sa responsabilité de vous alerter toutes et tous, que pour les semaines et mois à venir, il ne sera pas possible de poursuivre dans la voie dangereuse ouverte lors du passage aux 1607 heures.

Pour le RIFSEEP par exemple, nous n'accepterons plus que les méthodes de travail qui ont été mises en place pour ce passage en force se reproduisent.

L'Assemblée Générale donne mandat à ses élu.es en Comité Technique et à la direction du syndicat pour créer les conditions d'une négociation sur la méthode comme sur les contenus. A ce titre, ils sont disponibles pour une rencontre avec une délégation de conseillers communautaires représentative.

Alors que nous traversons un contexte politique très particulier, entre élections présidentielle et législatives sur une communauté d'agglo dont les élus de la majorité se disent ou se réclament du camp progressiste, nous espérons et attendons une réponse rapide de votre part.